



# BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION asbl

## CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT DE LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

### RAPPORT D'AUDIT SUIVANT L'ECHELLE DE PERFORMANCE CO<sub>2</sub> 3.1

---

**Entreprise :** Nom : CEGELEC INFRA TECHNICS SA  
Rue : Avenue du Bourget, 44  
Localité : 1130 Bruxelles

Personne de contact : Steven Van Den Bergh Gestionnaire HSEQ

Tél. : + 32 (0)71 890 330  
GSM : +32 (0)490 11 32 27

E-mail pour envoi du rapport : [steven.vandenbergh@vinci-energies.com](mailto:steven.vandenbergh@vinci-energies.com)  
/

Branche

**Numéros de dossier :** BM 738 - 1615

**Code NACE :** 43.211

**Norme de référence :** Échelle de performance CO<sub>2</sub> 3.1

**Date(s) de l'audit :** 7-8-9 mars 2023

**Numéro de l'audit :** C1

**Délégués de BCCA :** Auditeur responsable de l'audit : Yannick Masquelier  
Autre(s) auditeur(s) : ---

**Expert(s) technique(s) :** ---  
**Observateur :** ---

**Activité à certifier :**

#### TranzCom

La planification, la conception, le développement, la production, la fourniture, l'intégration et la maintenance des infrastructures pour:

- Des systèmes de télécommunication: y compris la téléphonie, la radiocommunication, la surveillance vidéo, les systèmes embarqués, les ordinateurs de bord et les systèmes d'information ;
- Des systèmes de distribution d'énergie industriels et ferroviaires, y compris l'électronique de puissance.

#### Cegelec Infra Technics

La planification, la conception, le développement, la production, la fourniture, l'intégration et la maintenance des infrastructures pour:

- De l'aérospatiale et de l'Informatique industrielle ;
- De la transmission, de la transformation et de la distribution durable de l'énergie électrique ;
- Du ferroviaires et de transport public, des chaussées, des tunnels et voies d'eau navigables, des systèmes de commande pour sous-stations électriques, des centrales thermiques et nucléaires, des infrastructures durable et intelligentes.

CONFIDENTIEL

ASBL BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION VZW

Siège opérationnel / Operationele zetel : Hermeslaan,9 BE-1831 Diegem •

Siège social / Maatschappelijke zetel : Cantersteen - Kantersteen, 47 BE-1000 Bruxelles – Brussel •

mail@bccca.be • T +32(0)2 238.24.11 • www.bccca.be • TVA/BTW BE 0449.439.701 • IBAN BE11 3101 0738 4948 • BIC BBRUBEBB

**Tranzcom**

De planning, ontwerp, ontwikkeling, productie, levering, integratie en onderhoud van de infrastructuur voor:

- Telecommunicatiesystemen: waaronder telefonie, radiocommunicatie, videobewaking, in voertuig geïntegreerde systemen, boordcomputers en informatiesystemen;
- Industriële en spoorwegstroomdistributiesystemen, met inbegrip van vermogenslektronica.

**Cegelec Infra Technics**

De Planning, ontwerp, ontwikkeling, productie, levering, integratie en onderhoud van de infrastructuur voor:

- Ruimtevaart en Industriële IT;
- De transmissie, transformatie en duurzame distributie van elektrische energie;
- Spoorwegen en openbaar vervoerinfrastructuur, autowegen, tunnels en waterwegen, controlesystemen voor elektrische onderstations, thermische en kerncentrales, duurzame en intelligente infrastructuur.

**Tranzcom**

The Planning, design, development, production, supply, integration and maintenance of infrastructure for:

- Telecommunication systems: including telephony, radio communication, video surveillance, embedded systems, on-board computers and information systems;
- Industrial and railway power distribution systems, including power electronics.

**Cegelec Infra Technics**

The Planning, design, development, production, supply, integration and maintenance of infrastructure for:

- Aerospace and Industrial IT;
- The transmission, transformation and sustainable distribution of electrical energy;
- Rail and public transport infrastructure, roads, tunnels and waterways, control systems for electrical substations, thermal and nuclear power stations, sustainable and intelligent infrastructure.

**Objectifs de l'audit<sup>1</sup> :**

L'audit a pour objectifs :

- De déterminer dans quelle mesure le système de management, ou les parties de celui-ci, sur lequel l'audit doit être réalisé, répond aux critères d'audit ;*
- De déterminer dans quelle mesure les activités, les processus et les produits sont conformes aux exigences et aux procédures du système de management ;*
- D'évaluer la capacité du système de management à assurer la conformité aux exigences légales et contractuelles et aux autres exigences auxquelles l'organisme est soumis ;*
- évaluer l'efficacité du système de management à atteindre les objectifs spécifiés ;*
- le cas échéant, en identifiant les aspects du système de management qui pourraient être améliorés.*

---

<sup>1</sup> Tout audit est fondé sur un échantillonnage du système de management d'un organisme et de ce fait ne garantit pas une conformité de 100% aux exigences.

**CONFIDENTIEL**

## **0** TABLE DES MATIÈRES

0	Table des matières .....	3
1	Données administratives .....	4
2	Vérifications spécifiques .....	5
2.1	Point de départ .....	5
2.2	Changements dans l'organisation depuis le dernier audit.....	5
2.3	Évaluation du périmètre du système de management du CO <sub>2</sub> -PL.....	5
2.4	Aspects (autres que CO <sub>2</sub> -PL) à intégrer dans le système de management.....	5
2.5	Sites/bureaux.....	6
2.6	Langues du certificat .....	6
2.7	Utilisation des documents de certification et logos.....	6
2.8	Nombre de collaborateurs de l'entreprise concernés par le système de management .....	6
2.9	Modifications du système de management CO <sub>2</sub> -PL.....	6
2.10	Revue de Direction.....	7
2.11	Planification et exécution des audits internes .....	8
2.12	Communication.....	8
2.13	Projets avec attribution préférentielle.....	8
3	Sélection des sites à auditer .....	9
4	Programme d'audit.....	10
5	Planning de l'audit.....	11
5.1	Prévu .....	11
5.2	Réalisé.....	11
5.3	Justification des changements dans la planification de l'audit .....	11
5.4	Modifications du programme d'audit .....	11
6	Vérification de la conformité aux exigences de la norme CO <sub>2</sub> -PL:2020 : Vérification de la conformité aux exigences de la norme.....	12
6.1	Axe A : Aperçu / Recensement .....	12
6.2	Axe B : Réduction du CO <sub>2</sub> .....	17
6.3	Axe C : Transparence / communication .....	21
6.4	Axe D : Participation.....	27
6.5	Sites visités (avec attribution préférentielle, sauf indication contraire) .....	32
7	Non-conformités .....	35
7.1	Définition des commentaires et des non-conformités .....	35
7.2	Suivi des observations et des non-conformités de l'audit précédent.....	35
7.3	Observations et non-conformités relevées lors de cet audit.....	35
8	Décisions .....	36
	Annexes au présent rapport.....	36

**1 DONNÉES ADMINISTRATIVES**

Date de début de la certification initiale CO<sub>2</sub>-PL : /

Date d'expiration de l'actuel certificat de sensibilisation au CO<sub>2</sub> : /

Fréquence des audits de surveillance : Annuelle

Gestion de l'entreprise : Steven Van Den Bergh

Coordinateur CO<sub>2</sub>-PL (si applicable) : Steven Van Den Bergh Gestionnaire HSEQ

Date(s) du ou des prochains audits : À définir

## 2 VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

### 2.1 POINT DE DÉPART

Niveau d'ambition : niveau 3

Taille de l'entreprise : Moyenne

	<b>Services</b>	<b>Travaux / Livraisons / Fournitures</b>
Très Petite organisation (TP)	"Services" ET Emissions totales de CO <sub>2</sub> ne dépassent pas 250 tonnes par an	/
<u>Petite</u> organisation (P)	Les émissions totales de CO <sub>2</sub> ne dépassent pas 500 tonnes par an.	Les émissions totales de CO <sub>2</sub> provenant des bureaux et des locaux commerciaux ne dépassent pas ( $\leq$ ) 500 tonnes par an <b>ET</b> les émissions totales de CO <sub>2</sub> provenant de tous les chantiers et sites de production ne dépassent pas ( $\leq$ ) 2.000 tonnes par an.
<b><u>Moyenne</u></b> Organisation (M)	<b>Les émissions totales de CO<sub>2</sub> ne dépassent pas (<math>\leq</math>) 2.500 tonnes par an.</b>	<b>Les émissions totales de CO<sub>2</sub> provenant des bureaux et des locaux commerciaux ne dépassent pas (<math>\leq</math>) 2.500 tonnes par an, <b>ET</b> les émissions totales de CO<sub>2</sub> provenant de tous les chantiers et sites de production ne dépassent pas (<math>\leq</math>) 10.000 tonnes par an</b>
<u>Grande</u> organisation (G)	Les émissions totales de CO <sub>2</sub> sont supérieures à 2.500 tonnes par an.	Les émissions totales de CO <sub>2</sub> provenant des bureaux et des locaux commerciaux dépassent ( $>$ ) 2.500 tonnes par an, <b>ET</b> les émissions totales de CO <sub>2</sub> provenant de tous les chantiers et sites de production dépassent ( $>$ ) 10.000 tonnes par an

Les émissions calculées sont de 1345T de CO<sub>2</sub> en 2022 : 99% sont liés aux activités reprises en scope 1 et 1% reprises en scope 2.

### 2.2 CHANGEMENTS DANS L'ORGANISATION DEPUIS LE DERNIER AUDIT

Pas de changement.

### 2.3 ÉVALUATION DU PÉRIMÈTRE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DU CO<sub>2</sub>-PL

Le périmètre est correctement déterminé : Infra Telecom (= entité d'organisation) se limitant à Cegelec + Tranzcom. Tranzcom a déjà été certifiée CO<sub>2</sub>-PL depuis 2012 et il a été décidé d'intégrer les activités de Cegelec dans la démarche. L'échéance du certificat étant dépassée depuis septembre 2022, il est dès lors nécessaire de réaliser une étape 1 et une étape 2.

La méthode de détermination de la base du périmètre est la méthode : GHG avec fournisseurs A-C.

Vu organigramme 2022 des sociétés, des pôles, des Business Unit et des personnes (managers).

Vu les fournisseurs et les sous-traitants exclus de l'analyse.

### 2.4 ASPECTS (AUTRES QUE CO<sub>2</sub>-PL) À INTÉGRER DANS LE SYSTÈME DE MANAGEMENT

L'organisme est certifié ISO14001 et ISO9001 et dispose également d'un système management interne du Groupe Vinci (Quartz). On retrouve donc un système intégré avec ISO/Quartz.

CEGELEC MTS dispose également d'une certification 10CFR50 : normes pour le nucléaire (9001 du nucléaire) – audité par Tractebel. Cette certification vise le laboratoire d'analyse des cartes électroniques pour les centrales de Doel et de Tihange.

## 2.5 SITES/BUREAUX

Entreprise est locataire des bâtiments.

- ASSE : Transcom - atelier fabrication armoires électrique, magasin, bureau ;
- GOSSELIES : Cegelec omexon - gros bureau, magasin, laboratoire, petit atelier ;
- MECHELEN : Cegelec omexon – magasin ;
- ZWIJNDRECHT : Cegelec omexon - petit bureau.

## 2.6 LANGUES DU CERTIFICAT

NL-FR-EN

## 2.7 UTILISATION DES DOCUMENTS DE CERTIFICATION ET LOGOS

Non applicable.

## 2.8 NOMBRE DE COLLABORATEURS DE L'ENTREPRISE CONCERNÉS PAR LE SYSTÈME DE MANAGEMENT

307 personnes (112 pour Tranzcom et 195 pour Cegelec).

## 2.9 MODIFICATIONS DU SYSTÈME DE MANAGEMENT CO<sub>2</sub>-PL

### 2.9.1 Organisationnel :

Pas de changement, il s'agit d'une première certification.

Vu organigramme 2022 des sociétés, des pôles, des Business Unit (BU) et des personnes (managers).

### 2.9.2 Documentation :

Les facteurs d'émission utilisés sont ceux de l'ADEME en France et guidée par le Groupe Vinci Energies (Groupe Français).

Vu annexe 1 « Définitions et Méthodes » 07/10/2022 du document « Indicateurs Reporting Environnemental Vinci Energie ». Il s'agit d'un document mis à jour tous les ans et dans lequel on retrouve :

- les 3 scopes
- la méthode de calculs pour le scope 1, scope 2 et scope 3
- Scope 1
  - o Facteurs d'émissions actualisés 2022 de Vinci (Ademe). Pour les activités « amont » et « combustion hors électricité », les facteurs d'émissions sont spécifiques par pays.
  - o [www.basecarbone.fr](http://www.basecarbone.fr)
- Scope 2
  - o Mix énergétique du pays pour l'électricité. Pour les activités « amont » et « transport », les facteurs d'émissions proviennent de [www.iea.org](http://www.iea.org)
- Scope 3 : en cours de développement.

Les FE sont encodés automatiquement dans le logiciel environnement de Vinci « eVE » (Green Dashboard).

Vu green dashboard sur eVE. (partie Climate) : Analyse détaillée des données croisées sur les consommations en énergie et en fuel, le type de véhicule et les déplacements en train et avion.

Les éléments pris en compte sont :

- Bureaux : électricité gaz.
- Véhicules : personnel et chantier dont le camion grue (279 véhicules pour 307 personnes). Pas d'engins lourds, grues, etc. Si nécessaire, alors sous-traitance (hors calcul des 1345T).

→ le résultat est de 1.345 tonnes CO<sub>2</sub> en 2022.

## 2.10 REVUE DE DIRECTION

Vu la revue de direction HSEQ 2023 du 14/09/2022 avec partie CO2, Ecovadis :

- Vu les décisions de la revue (action / missions environnement 2023) ;
- Vu analyse des la performance du SM CO2, évaluation des émissions ;
- Vu point audit interne ;
- Vu audit de CIT daté 11/10/22 (audit chez le directeur).

La direction a fait une déclaration concernant la mise en œuvre et le fonctionnement du système de management.

Vu PSP (Plan stratégique partagé) de janvier 2023 : point global/structure, achat, stratégie, RH, investissement, environnement (dont CO2), innovation, système d'info, éthiques, conclusions.

Vu PSP de l'organisme du 02/10/2022 (BU) : détail des objectifs, des manières de faire, de la communication, plan d'actions, etc. spécifique au BU.

Vu PSP Fleet

Véhicules électriques personnels :

- 2022 : 11 actuellement ;
- 2023 : 10% de véhicules électriques ;
- 2024 : 20% de véhicules électriques ;

Véhicules professionnels :

- 2023 : analyse pour le test d'un Van électrique (test planifié pour Omexom) ;
- 2024 : achat des premiers Van électriques si test concluant ;
- 2025 : véhicules professionnels seront tous électrique ;
- 2025 : pour MTS, mettre bornes électriques sur les sites « client ».

Le site d'Asse ne possède pas de borne électrique mais le câblage est déjà prévu pour les installer. Les autres sites sont déjà pourvus de bornes.

L'objectif a été fixé pour atteindre une réduction de 40 % du CO2 d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2018 et pour être neutre en CO2 d'ici 2050 (repris dans le plan d'actions 2023 et la politique HSEQ 2023).

L'objectif scientifique (SBT) d'un réchauffement climatique inférieur à 2°c a été réalisé.

Vu attestation de février 2022 (VINC-FR001-OFF) du SBTi.

L'initiative Science Based Target a confirmé que la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre soumise par VINCI a été jugée conforme aux critères SBTi et Recommandations (version 4.2). L'équipe de validation du SBTi a classifié l'ambition cible du scope 1 et 2 était en ligne avec une trajectoire bien inférieure à 2°C.

VINCI s'engage à réduire ses émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 40% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2018.

VINCI s'engage également à réduire ses émissions absolues de GES du scope 3 de 20 % d'ici 2030 par rapport à une année de référence 2019.

Les objectifs de réduction du groupe, de Cegelec Infra Technics et TranzCom sont donc en accord avec les trajectoires des accords de Paris

## 2.11 PLANIFICATION ET EXÉCUTION DES AUDITS INTERNES

Vu planning audit interne SMI 2021-2023.

Vu planning des processus ISO - CO2PL est intégré dans le processus QSE et dans l'audit du processus QSE.

Vu Audit CO2 Tranzcom en 2020 et 2021.

Vu audit CO2 auto-évaluation 2022 (ref : 2022\_auditCO2) 25/07/22

- Réponse aux questions SKAO ;
- Commentaires pour chaque critère.

Les résultats d'audit servent à alimenter les objectifs et le reporting du groupe (plan stratégique partagé – PSP).

Vu les audits internes 31/08/2022 par le conseiller prévention (pensionné actuellement) pour les sites d'Asse, de Gosselies et de Zwijndrecht.

Vu l'outil « CarbonApp » qui propose des offres « verte » aux clients par rapport à des offres « classique » : 2 offres, 2 prix, 2 impacts Co2 : en développement et intégré dans le PSP.

## 2.12 COMMUNICATION

### 2.12.1 Publication sur le site web de l'organisation

Vérification sur le site web de l'organisme :

Vu website TRANZCOM :

- o <https://www.tranzcom.com/co2-prestatieladder/>
- o <https://www.tranzcom.com/en/co2-performance-ladder/>
- o <https://www.tranzcom.com/fr/lechelle-de-performance-co2/>

Vu website CEGELEC :

- o <https://www.omexom.be/nl/co2-prestatieladder/>
- o <https://www.omexom.be/co2-performance-ladder/>
- o <https://www.omexom.be/fr/lechelle-de-performance-co2/>

Copie du certificat valide disponible sur le site web : non applicable, 1<sup>ère</sup> certif

### 2.12.2 Documents requis et documents sur le site web du SKAO

Entreprise enregistrée auprès de SKAO (obligatoire avant l'audit) : Oui, l'enregistrement est actif.

Paiement de la facture de cotisation annuelle SKAO (obligatoire pour avoir les codes d'accès à l'enregistrement sur SKAO) : oui, la facture comptable a été payée (vu ref paiement 20000294397 du 06/04/23).

## 2.13 PROJETS AVEC ATTRIBUTION PRÉFÉRENTIELLE

Cette section comprend les projets qui bénéficient d'une attribution préférentielle :

- a) Les projets lancés depuis la dernière évaluation de l'échelle, et
- b) Les exigences énoncées dans le cahier des charges.

Non applicable. Pas de chantier avec attribution préférentielle.



### **3 SÉLECTION DES SITES À AUDITER**

Les sites à auditer sont choisis dans la liste des sites qui ont été soit transmis à l'avance, soit remis lors de la réunion d'ouverture. La sélection finale des sites est effectuée, entre autres, sur base des critères suivants :

- La visite d'une succursale est combinée avec l'audit d'un site géré par cette succursale ;
- État d'avancement des travaux (début, milieu, fin des activités de construction) ;
- Activités spécifiques du site ;
- Chef de projet, responsable de site (vérifier que les chefs de projet et les responsables de site n'ont pas déjà été audités lors de précédents audits) ;
- ...

Nombre moyen de marchés/chantiers : 30 chantiers/missions pour les 2 entités

- TRANSCOM : plutôt des missions ;
- CEGELEC : plutôt des chantiers ;
- TRANSCOM Energy : plutôt des missions sur plusieurs sites clients ;
- TRANSCOM (Axians Telecom and Network) : test et maintenance pour tout ce qui est télécom ;
- OMEXOM Elia : mise en ordre de cabine HT, etc. ;
- OMEXOM ligne : construire, démolir, changer ce qui est sur les pylônes électriques ;
- IMCS : IT, préparation d'un système IT pour énergie, informatique industrielle, etc. ;
- MTS : quelques sites fixes pour la maintenance électrique et mécanique, entretien camera police, Bruxelles, bornes électriques SIBELGA, salle électrique métro Bruxelles.

Nombre de marché avec attribution préférentielle : aucun à ce jour (0).

#### 4 PROGRAMME D'AUDIT

Processus/Activités/Branches	C1	S1.1	S1.2				C2
	Période (mois/année)						
	Temps d'audit prévu (en heures)						
Étape 1 : - Évaluation de l'état de préparation du système pour la certification - Détermination de la limite/du champ d'application/du domaine d'application du système et de la grande organisation - Calendrier de l'audit							
Évaluation de la documentation	X	X	X				X
Politique et objectifs	X	X	X				X
Revue de direction et entretien avec la direction responsable de la politique	X	X					X
Visite de l'entreprise	X	X	X				X
Amélioration continue de la réduction du CO <sub>2</sub> , mesure, analyse et amélioration	X		X				X
Interview de la direction responsable du système	X		X				X
Lieu(x) des site(s) / branches	X	X					X
Évaluation de l'implémentation sur le site	X		X				X
Audits internes	X	X					X
Enregistrements des plaintes, non-conformités et améliorations	X		X				X
Utilisation du logo	X	X					X
(Sites)							
Gosselies	X						
Mechelen	X						
Asse	X						
Zwijndrecht	X						

La proposition de programme d'audit pour le cycle complet est indicative et peut être modifiée en cas de constat de non-conformités (mineures, majeures) et/ou remarques. Les changements éventuels à prévoir sont motivés en réunion de clôture et dans le rapport de l'audit concerné.

## **5 PLANNING DE L'AUDIT**

### **5.1 PRÉVU**

7/03/23 – PM : Asse : Kruiskouter 1 1730 Asse

CO2-PL :3.1	
13h30 – 14h00	Réunion d'ouverture
14h00 – 17h00	Questions et analyse documents CO2-PL Visite du site
17h00 – 17h30	Débriefing, présentation des résultats du 1er jour

8/03/23 : Gosselies : Avenue Georges Lemaître 49 6041 Charleroi

CO2-PL :3.1	
08h30 – 12h30	Questions et analyse documents CO2-PL
13h30 – 17h00	Visite de sites Gosselies Visite chantier travaux CEGELEC
17h00 – 18h00	Débriefing, présentation des résultats du 1er jour

9/03/23 : Mechelen : Egide Walschaertsstraat 15c, 2800 Mechelen

CO2-PL :3.1	
08h30 – 12h30	Questions et analyse documents CO2-PL
13h30 – 17h00	Visite de sites Malines Visite chantier travaux TRANSCOM
17h30 – 18h00	Réunion de clôture Présentation des résultats de l'audit

### **5.2 RÉALISÉ**

Selon le planning prévu.

### **5.3 JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS DANS LA PLANIFICATION DE L'AUDIT**

Néant

### **5.4 MODIFICATIONS DU PROGRAMME D'AUDIT**

Pas de modification du programme d'audit.

**6 VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DE LA NORME CO<sub>2</sub>-PL:2020 : VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DE LA NORME**

**6.1 AXE A : APERÇU / RECENSEMENT**

		Score maximum	Score auditeur	Score évaluateur
1.A	<b>L'organisation a une connaissance partielle de sa consommation d'énergie.</b>			
1.A.1	<b>Identification et analyse des flux énergétiques de l'organisation et des marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé.</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
	<p><u>Constatations</u>            Inventaire des consommations gaz + électricité de tous les bâtiments.            Inventaire des consommations de carburant pour les véhicules. Le carburant représente la majeure émission de CO<sub>2</sub>.            Les type de véhicules distingué : électrique, hybride, essence, diesel.            Pas de marché avec critère d'attribution à ce jour.</p> <p><u>Preuves</u>            Vu inventaire des consommations d'énergie 2021/2022.            Vu source de la consommation électricité/gaz via le contrat Total et accès à MyTotalEnergies. Info par site            Pour Asse : le propriétaire n'est pas le groupe Vinci, donc demande des factures tous les 3 mois au propriétaire.            Vu fichier Conso_tarif_asse2022 (Elec + gaz) avec un décompte mensuel.</p> <p>Vu Liste des utilisateurs 2022 des énergies : Elect / gaz / carburant / bât / véhicules.            Vu liste des machines fixes dans les ateliers avec leur puissance, ampérage et heures d'utilisation (gros consommateurs : exemple du four électrique Tranzcom).</p> <p>Vu fichier <u>export</u> Fleet 14/02/2023 : type de véhicules, carburant, relevé via les cartes de carburant, périmètres de l'organisation, quantité et km parcourus.            Identification par BU            Vu consommation trimestrielle par véhicule et par conducteur pour déterminer les excès en fonction de la moyenne.</p> <p>Le calcul du CO<sub>2</sub> est fait automatiquement.            Vu analyse Target Belgique 2018-2030 : sur les types de véhicules thermiques, électriques d'ici 2030. Cela donne une balance entre véhicule électriques et thermiques et une évolution des émissions de CO<sub>2</sub> (réduction / 2018 : -56% en 2030 pour le périmètre).</p> <p><u>Conclusion</u>            Il a été établi que l'organisation a procédé à l'identification et à l'analyse des flux énergétiques de l'entreprise.</p>			

1.A.2	<b>Tous les flux énergétiques de l'organisation et des marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé ont été recensés de façon démontrable.</b>	10	10	10
	<u>Constatations</u> Ok, voir 1.A.1 Actuellement, pas de marché avec critère d'attribution.  <u>Preuves</u> Ok, voir 1.A.1  <u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation a recensé de manière démontrable tous les flux d'énergie de l'entreprise.			
1.A.3	<b>Cette liste est régulièrement contrôlée et mise à jour.</b>	5	5	5
	<u>Constatations</u> La mise à jour est réalisée dans les PSP 2023 et est fait tous les trimestres pour le calcul CO2 de fleet (exigence reporting Vinci)  <u>Preuves</u> PSP HSEQ 2023 14/09/22 Reporting Vinci Q2 22  <u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation a procédé à l'identification et à l'analyse des flux énergétiques de l'entreprise.			
	<b>Exigences minimales pour atteindre le niveau 1A score minimum = 20</b>  <b>Objectif :</b> l'entreprise a connaissance des types d'énergie mis en œuvre.	25	25	25

		Score maximum	Score auditeur	Score évaluateur
2.A	<b>L'organisation connaît sa consommation d'énergie.</b>			
2.A.1	<b>Tous les flux énergétiques de l'organisation et des marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé ont été recensés de façon quantitative.</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
	<p><u>Constatations</u> Inventaire des consommations gaz + électricité de tous les bâtiments. Inventaire des consommations de carburant pour les véhicules. Le carburant représente la majeure émission de CO<sub>2</sub>.</p> <p><u>Preuves</u> Vu source de la consommation électricité/gaz via le contrat Total et accès à MyTotalEnergies Vu liste des machines fixes dans les ateliers avec leur puissance, ampérage et heures d'utilisation Vu fichier <u>export</u> Fleet 14/02/2023 : type de véhicules, carburant, relevé via les cartes de carburant, périmètres de l'organisation, quantité et km parcourus. Identification par BU.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation dispose d'un registre quantitatif de tous les flux énergétiques.</p>			
2.A.2	<b>La liste est complète et il est prouvé qu'elle fait l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière.</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
	<p><u>Constatations</u> La mise à jour est réalisée dans les PSP 2023 et est fait tous les trimestres pour le calcul CO<sub>2</sub> de fleet (exigence reporting Vinci).</p> <p><u>Preuves</u> PSP HSEQ 2023 14/09/22. Reporting Vinci.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation dispose d'une liste complète qui fait l'objet d'un suivi régulier et d'une mise à jour sur la base de données pertinentes.</p>			
2.A.3	<b>L'organisation dispose d'une évaluation énergétique actualisée pour l'organisation et les projets pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été obtenu.</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
	<p><u>Constatations</u> Utilisation d'eVE : dashboard et l'outil de calcul de Vinci pour émission de CO<sub>2</sub>.</p> <p>L'organisme dispose de toutes les données « énergie » de tous les business unit par trimestre. Données très détaillées sur base des données disponibles et reprises dans les tableaux de suivi interne.</p> <p>Pas de donnée pour les projets avec critère d'attribution préférentiel car aucun projet en cours.</p>			

<p><u>Preuves</u>  Vu green dashboard (graphique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Co2 total / scope (1-2)</li> <li>- Emission en valeur absolue</li> <li>- Consommation absolue électricité et gaz</li> <li>- Type d'électricité</li> <li>- Production des panneaux solaires</li> <li>- Consommation carburant en litre</li> <li>- Consommation carburant par véhicule</li> <li>- Nombre et type de véhicules (électrique ou thermique)</li> <li>- Déplacement moyen en km</li> </ul> <p>Sur base de ces données, les PSP et la revue de direction sont réalisées.</p> <p>KPI des émissions sont précisés en valeur absolue et en valeur relative.</p> <p>KPI relatif : CO2/€ et CO2/personne.</p> <p><u>Conclusion</u>  Il a été déterminé que l'organisation dispose d'une évaluation énergétique actualisée pour les projets pour lesquels un critère préférentiel CO<sub>2</sub> a été obtenu.</p>			
<p><b>Exigences minimales pour atteindre le niveau 2A score minimum = 20</b></p> <p><b>Objectif :</b> L'organisation connaît la quantité d'énergie utilisée par type d'énergie, différenciée selon les différentes activités de l'organisation</p>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

		Score maximum	Score auditeur	Score évaluateur
3.A	<b>L'organisation a converti sa consommation d'énergie en émissions de CO<sub>2</sub>.</b>			
3.A.1	<b>L'organisation dispose d'un bilan détaillé et récent de ses émissions de CO<sub>2</sub> de catégorie 1 et 2 et de ses déplacements professionnels conformément à la norme ISO 14064-1 pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé.</b>	15	15	15
	<p><u>Constatations</u> Utilisation de Triton Travel : tous les déplacements professionnels sont gérés par Triton. (avion et train).</p> <p>Scope 1+2 + scope 3 partiel (déplacement prof) = 1345 tCO<sub>2</sub> (énergie+fleet) + 40 tCO<sub>2</sub>(avion) + 13 tCO<sub>2</sub> (rail).</p> <p><u>Preuves</u> Vu liste des tous les déplacements 2022. Calcul du CO<sub>2</sub> automatique par Triton. Le facteur d'émission utilisé est 0,0003485 t/km avion. Pour une distance &lt; 1.000 km, le train est privilégié mais pas de politique formalisée. Les données sur les déplacements professionnels sont consolidées sur le périmètre de l'organisation et intégrées dans eVE de Vinci.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été déterminé que l'organisation dispose d'un inventaire détaillé et récent de ses émissions de CO<sub>2</sub> de portée 1 et 2 et de ses déplacements professionnels conformément à la norme ISO 14064-1 pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé.</p>			
3.A.2	<b>Le bilan des émissions de 3.A.1 a été vérifié par un OC, moyennant au moins un niveau d'assurance limitée.</b>	10	10	10
	<p><u>Constatations</u> L'organisation a choisi de le vérifier.</p> <p><u>Preuves</u> Toutes les données peuvent être retracées jusqu'aux factures initiales. Tous les facteurs d'émission sont basés sur les sources françaises (ADEME). L'inventaire des émissions est exhaustif et terminé. Toutes les émissions et tous les flux sont examinés par l'OC dans un cycle de trois ans.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été déterminé que l'organisation dispose/ne dispose pas d'un bilan des émissions vérifié par un OC.</p>			
	<p><b>Exigences minimales pour atteindre le niveau 3A note minimale = 20</b></p> <p><b>Objectif :</b> L'organisation est dotée d'une gestion des émissions de CO<sub>2</sub>, sans contestation sur les quantités et la méthode de calcul. L'organisation a connaissance des grandes pistes à suivre dans le cadre de sa stratégie de réduction.</p>	25	25	25



## 6.2 AXE B : RÉDUCTION DU CO<sub>2</sub>

		Score maximum	Score auditeur	Score évaluateur
1.B	<b>L'organisation étudie les possibilités de réduction de la consommation d'énergie.</b>			
1.B.1	<b>L'organisation étudie de manière démontrable les possibilités de réduire la consommation d'énergie de l'organisation et des marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé.</b>	20	20	20
	<p><u>Constatations</u> L'entreprise connaît, pour chaque flux d'énergie, quelles réductions peuvent être réalisées.</p> <p><u>Preuves</u> Vu plan « Target CO2 Belgique 2018-2030 » (plan de réduction CO2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureaux : utilisation de Teams</li> <li>- Atelier / magasin : éclairage sur minuterie, LED, chauffage bloqué à 20°C,</li> <li>- Consommation gaz</li> <li>- Consommation électrique</li> <li>- Production panneaux solaires</li> <li>- Transport : aspect le plus impactant en émission de CO2</li> <li>- Remplacement voiture thermique par électrique</li> <li>- Objectif 2030 pour remplacement global des véhicules thermiques (2022 : 306 véhicules (201 thermiques, 6 hybrides, 5 électriques, 94 utilitaires thermiques)</li> <li>- 2023 : augmentation des véhicules électriques à 25 véhicules et diminution de 25 véhicules thermiques</li> <li>- Véhicules utilitaires thermiques à changer en 2025 vers des véhicules utilitaires électriques</li> <li>- Objectif : plus aucun véhicule thermique en 2030</li> <li>- → réduction de 56% en 2030.</li> </ul> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation a une vision des opportunités d'économies par flux d'énergie.</p>			
1.B.2	<b>L'organisation dispose d'un rapport récent d'un audit interne indépendant pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé.</b>	5	5	5
	<p><u>Constatations</u> Un audit interne a été réalisé.</p> <p><u>Preuves</u> Audit interne 31/08/2022. Martin DUSABE auditeur.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation dispose d'un rapport d'audit interne indépendant pour l'organisation et les marchés bénéficiant d'un critère d'attribution.</p>			
	<p><b>Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20</b> <b>Objectif :</b> L'organisation sait, pour chaque flux d'énergie, où des économies peuvent être réalisées. Pour chaque option d'économie, il est possible de savoir à quelles activités de l'organisation elle se rapporte</p>	25	25	25

		Score maximum	Score auditeur	Score évaluateur
2.B	<b>L'organisation possède une ambition de réduction de la consommation d'énergie qualitativement définie.</b>			
2.B.1	<b>L'organisation a formulé un objectif qualitativement défini pour réduire la consommation d'énergie et a identifié des mesures pour les marchés.</b>	10	10	10
	<p><u>Constatations</u> Cela fait partie intégrante du PSP (Plan Stratégique Partagé) que le manager des BU élabore annuellement et qui doit faire l'objet d'un suivi trimestriel.</p> <p><u>Preuves</u> Plan d'actions et objectifs 2030 (Groupe Vinci) L'objectif du scope 3 est repris dans le PSP général (plan d'action). Électricité locale 100% verte pour le bâtiment Réduction de 40 % des émissions mondiales de CO2 d'ici 2030 (le tout repris dans la revue de direction).</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été déterminé que l'organisation a des objectifs de réduction de la consommation d'énergie et a identifié des mesures pour les marchés.</p>			
2.B.2	<b>L'organisation a formulé un objectif défini pour la consommation de carburants alternatifs et/ou d'électricité verte et a établi les mesures pour les marchés.</b>	10	10	10
	<p><u>Constatations</u> Cela fait partie intégrante du PSP (Plan Stratégique Partagé) que le manager des BU élabore annuellement et qui doit faire l'objet d'un suivi trimestriel.</p> <p><u>Preuves</u> PSP HSEQ 2023.</p> <p>Pour NRJ verte : contrat Total et panneaux solaires sur Gosselies et Asse (en cours). Projet de car port avec panneaux solaires (Gosselies) pour avoir 1MWh/jour. Objectif 100% d'auto-consommation.</p> <p>Maintenir les contrats verts chez TOTAL Energies. Mettre Asse sur les contrat Vert (via Life Estate).</p> <p>Pour carburant : pas de carburant alternatif mais passage à l'électrique quand changement de voiture (10% en 2023, 20% en 2024, etc.).</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation a formulé des objectifs en matière de carburants alternatifs et/ou d'électricité verte et a établie des mesures pour les marchés.</p>			

<b>2.B.3</b>	<b>L'objectif en matière d'énergie et de réduction et les mesures connexes sont étayés, mis en œuvre et communiqués à tous les salariés.</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
	<p><u>Constatations</u> La communication fait l'objet d'un suivi régulier et est ajustée tous les six mois. Les employés sont également explicitement désignés comme les employés responsables de la préparation et de la mise en œuvre des projets présentant un avantage d'attribution lié au CO2.</p> <p><u>Preuves</u> Visite des sites et des chantiers avec discussion avec le personnel. Ils sont informés d'une démarche « environnement / CO2». Au sein du groupe VINCI, il est obligatoire que le BUM discute de la synthèse de son PSP avec ses collaborateurs au moins une fois par an. En outre, il y a la journée annuelle de l'environnement le 22 septembre et les informations pertinentes sont disponibles sur le SharePoint du périmètre.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que les objectifs de l'organisation en matière d'énergie et de réduction sont étayés, mis en œuvre et communiqués à tous les salariés.</p>			
<b>2.B.4</b>	<b>L'objectif de réduction est approuvé par la direction.</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
	<p><u>Constatations</u> La direction et les BUM ont approuvé les objectifs de réduction des émissions de CO2.</p> <p><u>Preuves</u> 13/09/2022 : réunion avec Direction Opérationnel et Directeur Finance : Réunion de direction + PSP présenté HESQ. Ce PSP validé est présenté aux BUM en octobre /novembre, PSP du périmètre est réalisé et présenté en novembre au Directeur Groupe Vinci Energie Belgique.</p> <p>PSP Vinci Energie Belgique est présenté en France. Chaque PSP est donc validé par tous les niveaux de direction.</p> <p>PSP final est présenté au personnel en janvier par les Directeurs.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation a formulé des objectifs de réduction approuvés par la direction.</p>			
	<p><b>Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20</b></p> <p><b>Objectif :</b> Les objectifs sont à la fois rentables et ambitieux, et des informations claires sont fournies à leur sujet. Les objectifs sont concrets. Les mesures (en particulier pour les marchés) sont allouées aux personnes impliquées dans l'exécution, nécessaires à la mise en œuvre de la mesure, et largement diffusées au sein des composants concernés de l'organisation.</p>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

		Score maximum	Score auditeur	Score évaluateur
3.B	<b>L'organisation a des objectifs quantitatifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> pour sa propre organisation.</b>			
3.B.1	<b>L'organisation dispose d'objectifs quantitatifs de réduction de CO<sub>2</sub> pour sa propre organisation.</b>	15	15	15
	<p><u>Constatations</u> L'objectif de réduction quantitative est absolu ou relativement formulé au niveau de l'entreprise : - concernant les émissions les plus tangibles, - se rapportent au portefeuille de projets.</p> <p><u>Preuves</u> Objectif 2030 pour remplacement global des véhicules thermiques (2022 : 306 véhicules (201 thermiques, 6 hybrides, 5 électriques, 94 utilitaires thermiques). Objectif : plus aucun véhicule thermique en 2030 → réduction de 56% en 2030. Plan d'actions et objectifs 2030 (Groupe Vinci). Projet de car port avec panneaux solaires (Gosselies) pour avoir 1MWh/jour. Objectif 100%.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été déterminé que l'organisation a des objectifs de réduction pour les émissions de catégorie 1 et 2 et les déplacements professionnels de l'organisation et des marchés.</p>			
3.B.2	<b>L'organisation a élaboré un plan d'action en matière de management de l'énergie (conformément à la norme ISO 50001 ou équivalente), approuvé par la direction, communiqué (en interne et en externe) et mis en œuvre pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé.</b>	10	10	10
	<p><u>Constatations</u> L'entreprise est ISO14001. Le management de l'énergie est intégré à ISO14001.</p> <p><u>Preuves</u> Certificat ISO14001. Les actions proposées sont intégrées au système de suivi des PSP.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation dispose d'un plan d'action, approuvé par la direction et communiqué aux salariés et aux marchés.</p>			
	<p><b>Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20</b></p> <p><b>Objectif :</b> L'organisation formule un objectif ambitieux et étayé de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub> (catégories 1 et 2), en tenant compte de la position relative par rapport aux organisations exerçant des activités similaires par rapport à la performance CO<sub>2</sub> actuelle et/ou aux mesures de réduction prises. Les développements innovants sont également pris en compte.</p>	25	25	25

6.3 **AXE C : TRANSPARENCE / COMMUNICATION**

		Score maximum	Score auditeur	Score évaluateur
1.C	<b>L'organisation communique de manière ad-hoc sur sa politique de réduction de la consommation d'énergie.</b>			
1.C.1	<b>L'organisation communique de manière démontrable en interne, sur une base ad-hoc, à propos de sa politique de réduction de la consommation d'énergie et des marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé.</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
	<p><u>Constatations</u> L'entreprise implique tous les employés dans l'élaboration d'une politique de réduction de l'énergie ou du CO<sub>2</sub>, par laquelle il est clairement communiqué où se situent les défis majeurs pour leur propre entreprise et leurs propres activités.</p> <p>Repris dans le rapport annuel 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Scope</li> <li>- Echelle performance CO<sub>2</sub></li> <li>- Calcul emissionCO<sub>2</sub></li> <li>- KPI énergie, voyage, consommation,</li> <li>- Impact du fleet</li> <li>- Comparaison / 2018</li> <li>- Risque /opportunité / mesures : déplacement, gaz, électricité</li> <li>- Mesures Promotion du vélo</li> <li>- Mesures Gestion des pneus</li> <li>- Mesures Label pneu dans le database fleet</li> <li>- Mesures Sensibilisation à la conduite</li> <li>- Explication des mesures de réduction</li> <li>- Sensibilisation du personnel</li> <li>- Position sur la liste des mesures SKAO pour la mobilité / fleet pour avoir impact sur émissions CO<sub>2</sub></li> <li>- Communication interne : mail, rapport annuel, PSP, réunion BU, journée environnement (22/02/23), etc.</li> <li>- Communication interne à Vinci : PSP,</li> <li>- E-learning</li> </ul> <p><u>Preuves</u> Mail 07/03/23 à toute le monde avec un lien vers le rapport annuel. Présenté aussi lors de la journée « environnement » le 23 septembre 2022 (mail et présentation faite au personnel + TBM chantier sur l'environnement). Rapport semestriel lié à la consommation CO<sub>2</sub> : 13/10/22. Liste des mesures 2019-2025.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation communique en interne, de manière ad-hoc, sur la politique de réduction de la consommation d'énergie et sur les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé.</p>			

1.C.2	<b>L'organisation communique de manière démontrable en externe, sur une base ad-hoc, à propos de sa politique de réduction de la consommation d'énergie et des marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé</b>	5	5	5
	<u>Constatations</u> La politique HSQE est communiquée en interne et en externe.  <u>Preuves</u> Site web, Greenbook, prix de l'environnement, MT+.  Points environnement de la politique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir sur les consommations énergétiques afin de réduire nos émissions de CO<sub>2</sub> de 40% à l'horizon 2030;</li> <li>- Manager l'énergie selon le référentiel CO<sub>2</sub>-Echelle de performance (Niv.4) ;</li> <li>- Promouvoir l'économie circulaire, notamment le recyclage des déchets (chantiers/bureaux) et traitement de 100% des déchets dangereux ;</li> <li>- Soumettre au client des offres vertes pour améliorer son empreinte carbone à un horizon défini.</li> </ul> <u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation communique en externe, de manière ad-hoc, sur la politique de réduction de la consommation d'énergie et sur les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel a été accordé.			
	<b>Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20</b>  <b>Objectif :</b> L'organisation associe l'ensemble de ses collaborateurs à l'élaboration de sa politique énergétique ou de réduction des émissions de CO <sub>2</sub> , en communiquant clairement où se situent les principaux défis pour l'organisation et ses activités	25	25	25

		Score maximum	Score auditeur	Score évaluateur
2.C	<b>L'organisation communique sa politique énergétique en interne et, si nécessaire, en externe au moins.</b>			
2.C.1	<b>L'organisation communique au moins en interne et éventuellement en externe à propos de sa politique énergétique.</b>	10	10	10
	<p><u>Constatations</u> Communication en interne via intranet</p> <p>Engagement externe :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Act4Nature,</li> <li>- SBTi</li> <li>- Ecovadis</li> </ul> </p> <p><u>Preuves</u> Communication environnement des sous-traitants via les TBM et le ¼ QSE sur chantier et via le safety up qui est utilisé pour enregistrer les TBM.</p> <p>En 2023, objectif de mettre tous les TBM, Team Talk, ¼ QSE dans Safety UP. Objectif repris dans PSP HSEQ.</p> <p>Journée annuelle environnement en septembre 2022.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation communique en interne, de manière structurelle, sur la politique de réduction de la consommation d'énergie et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé.</p>			
2.C.2	<b>L'organisation dispose d'un cycle de contrôle et des responsabilités y afférentes pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé.</b>	10	10	10
	<p><u>Constatations</u> Vu doc ISO QSE_DOC_902 : rôle et responsabilité sont définie.</p> <p><u>Preuves</u> Plan de politique CO<sub>2</sub> : 2022-2030. Déclaration de Politique Générale (4 points majeurs HSEQ). Cette politique est communiquée via la sharepoint interne.</p> <p>Journée d'accueil : présentation de la politique HSEQ dont le CO<sub>2</sub> (21_Welcome I&amp;T HSEQ). Journée d'accueil 2-3 fois par an.</p> <p>La direction assure également ce cycle de contrôle (revue de direction).</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été déterminé que l'organisation dispose d'un cycle de contrôle efficace avec des responsabilités pour l'organisation et les marchés avec un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub>.</p>			

2.C. 3	L'organisation a identifié les parties prenantes externes pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO <sub>2</sub> a été accordé.	5	5	5
	<p><u>Constatations</u> Identification et définition des besoins et des attentes des parties prenantes.</p> <p><u>Preuves</u> Les parties prenantes et leurs influences ont été cartographiées dans le QSE-DC-400-fr.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation dispose d'une identification des parties prenantes externes.</p>			
	<p><b>Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20</b></p> <p><b>Objectif :</b> L'organisation s'efforce d'obtenir un soutien en son sein afin de rechercher des mesures plus efficaces de réduction de la consommation d'énergie et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. L'organisation encourage ses collaborateurs à présenter des propositions d'amélioration et leur fait part de ses commentaires sur la suite réservée à ces propositions. L'organisation sait que les parties prenantes externes peuvent être intéressées par la réduction de la consommation d'énergie et CO<sub>2</sub> d'énergie en son sein. Les collaborateurs de l'organisation qui peuvent apporter une contribution pertinente savent ce que l'on attend d'eux.</p>	25	25	25



		Score maximum	Score auditeur	Score évaluateur
3.C	<b>L'organisation communique en interne et en externe au sujet de son empreinte CO<sub>2</sub> et de ses objectifs de réduction.</b>			
3.C.1	<b>L'organisation communique en interne et en externe, sur une base structurelle, sur l'empreinte CO<sub>2</sub> (émissions de catégories 1 et 2) et ses objectifs quantitatifs de réduction, ainsi que sur les mesures dans les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé. La communication comporte au moins la politique énergétique et les objectifs de réduction de l'organisation et les mesures susmentionnées, les possibilités de contributions individuelles, des informations relatives à la consommation d'énergie actuelle et les tendances au sein de l'organisation et des marchés.</b>	20	20	20
	<p><u>Constatations</u> Ceci fait partie intégrante du PSP (Plan Stratégique Partager) que le BUM élabore annuellement et qui doit faire l'objet d'un suivi trimestriel.</p> <p><u>Preuves</u> Journée de l'environnement le 22/09 où la politique, l'empreinte CO<sub>2</sub> et d'autres éléments environnement sont communiqués.</p> <p>C'est une obligation que le BUM partage le résumé du PSP avec ses employés.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été déterminé que l'organisation communique en interne et en externe, sur une base structurelle, sur l'empreinte CO<sub>2</sub> (émissions de catégories 1 et 2) et ses objectifs quantitatifs de réduction, ainsi que sur les mesures dans les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé. La communication comporte au moins la politique énergétique et les objectifs de réduction de l'organisation et les mesures susmentionnées, les possibilités de contributions individuelles, des informations relatives à la consommation d'énergie actuelle et les tendances au sein de l'organisation et des marchés).</p>			
3.C.2	<b>L'organisation dispose d'un plan de communication interne et externe documenté établissant les tâches, les responsabilités et les moyens de communication pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé</b>	5	5	5
	<p><u>Constatations</u> Le plan de communication prévoit une communication interne et externe.</p> <p><u>Preuves</u> Vu Cycle annuel dans le plan de communication de la politique CO<sub>2</sub> 2022-2030</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Q1 Inventaire N-1, communication externe / interne des PSP, Mise à jour webiste ;</li> <li>- Q2 : inventaire Q1, Audit interne et autoévaluation, Mise à jour info SKAO ;</li> </ul>			

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Q3 : inventaire Q1+2, audit BCCA, plan d'actions, PSP, mise à jour website, communication interne, journée environnement ;</li> <li>- Q4 : présentation PSP, inventaire Q1+2+3.</li> </ul> <p>Avec tous les pilotes responsables.</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation dispose d'un plan de communication interne et externe documenté établissant les tâches, les responsabilités et les moyens de communication pour l'organisation et les marchés pour lesquels un critère d'attribution préférentiel CO<sub>2</sub> a été accordé.</p>			
<p><b>Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 25</b></p> <p><b>Objectif :</b> Par la communication, l'organisation met des experts externes pertinents en mesure de se faire une opinion critique sur ses efforts, y compris à l'égard d'autres organisations</p>		<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

#### 6.4 AXE D : PARTICIPATION

		Score maximum	Score auditeur	Score évaluateur
1.D	<b>L'organisation est au courant des initiatives du secteur et/ou de la chaîne d'approvisionnement.</b>			
1.D.1	<b>L'organisation est au courant, de façon démontrable, des initiatives du secteur et/ou de la chaîne d'approvisionnement en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> qui sont en grande partie liées au portefeuille de marchés.</b>	15	15	15
	<p><u>Constatations</u></p> <p>L'organisme est membre de VOKA, AGoria, BECI, UWE L'organisme (Tranzcom) fait partie du groupement Flux50 : <a href="http://www.flux50.com">www.flux50.com</a> : mettre ensemble les nouvelles innovations sur les énergies et sur les projets de nouvelles énergies. Echanges sur l'environnement engagés aussi avec les écoles.</p> <p>L'organisme (IMCS) participe avec l'université de Gand dans le projet STEPS : Storage of Energy an Power Systems : Plutôt dans l'axe engagement des ressources humaines, expertises. L'organisme participe au projet Smart City Industries – Ulg</p> <p><u>Preuves</u></p> <p>L'utilité est démontrée par le fait de rester dans les initiatives (ex Flux50 depuis 2019, Smart City depuis 2018, etc.).</p> <p><u>Conclusion</u></p> <p>Il a été établi que l'organisation est au courant des initiatives du secteur et/ou de la chaîne d'approvisionnement.</p>			
1.D. 2	<b>Les initiatives du secteur et de la chaîne d'approvisionnement, et leur lien avec la gestion opérationnelle et le portefeuille de marchés, ont été abordées lors de réunions avec la direction.</b>	10	10	10
	<p><u>Constatations</u></p> <p>Cet aspect est abordé dans le rapport annuel 2022. Discuté dans les PSP des BU.</p> <p><u>Preuves</u></p> <p>Rapport annuel 2022 et PSP général et des BU.</p> <p><u>Conclusion</u></p> <p>Il a été établi que les initiatives du secteur et de la chaîne d'approvisionnement ont été discutées lors de réunions avec la direction.</p>			
	<p><b>Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20</b></p> <p><b>Objectif :</b> L'organisation sait quelles initiatives de développement peuvent éventuellement déboucher sur des mesures pertinentes pour l'organisation. La direction a fait des déclarations au sujet d'une éventuelle participation à ces initiatives.</p>	25	25	25

		Score maximum	Score auditeur	Score évaluateur
2.D	<b>L'organisation participe passivement aux initiatives relatives à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur ou ailleurs.</b>			
2.D.1	<b>L'organisation participe passivement à au moins une initiative (du secteur ou de la chaîne d'approvisionnement) qui est en grande partie liée au portefeuille de marchés, en s'inscrivant, en versant des contributions ou en parrainant.</b>	20	20	20
	<p><u>Constatations</u> Il n'y a pas de distinction entre la participation active ou passive.</p> <p>Projet de « Battery Storage » à Gosselies (new buidings).</p> <p>L'organisme (Tranzcom) fait partie du groupement Flux50 : <a href="http://www.flux50.com">www.flux50.com</a> : mettre ensemble les nouvelles innovations sur les énergies et sur les projets de nouvelles énergies.</p> <p>L'organisme (IMCS) participe avec l'université de Gand dans le projet STEPS : Storage of Energy an Power Systems.</p> <p>L'organisme participe au projet Smart City Industries – Ulg.</p> <p><u>Preuves</u> L'utilité est démontrée par le fait de rester dans les initiatives (ex Flux50 depuis 2019, Smart City depuis 2018, etc.).</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation participe de manière passive à au moins une initiative.</p>			
2.D.2	<b>L'organisation participe activement (de manière limitée) à une initiative du secteur ou de la chaîne d'approvisionnement qui est en grande partie liée au portefeuille de marchés.</b>	5	5	5
	<p><u>Constatations</u> Il n'y a pas de distinction entre la participation active ou passive.</p> <p>Projet de « Battery Storage » à Gosselies (new buidings).</p> <p>L'organisme (Tranzcom) fait partie du groupement Flux50 : <a href="http://www.flux50.com">www.flux50.com</a> : mettre ensemble les nouvelles innovations sur les énergies et sur les projets de nouvelles énergies.</p> <p>L'organisme (IMCS) participe avec l'université de Gand dans le projet STEPS : Storage of Energy an Power Systems.</p> <p>L'organisme participe au projet Smart City Industries – ULg</p>			

	<p><u>Preuves</u> L'utilité est démontrée par le fait de rester dans les initiatives (ex Flux50 depuis 2019, Smart City depuis 2018, etc.).</p> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation participe/participe activement à au moins une initiative.</p>			
	<p><b>Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20</b></p> <p><b>Objectif :</b> L'organisation sait quelles informations peuvent être utiles pour ses marchés (en rapport avec 2.B et 2.C) et participe à une initiative qui répond à ses propres besoins de connaissances</p>	25	25	25

		Score maximum	Score auditeur	Score évaluateur
3.D	<b>L'organisation participe activement aux initiatives relatives à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur ou ailleurs.</b>			
3.D.1	<b>Participation active à au moins une initiative (du secteur ou de la chaîne d'approvisionnement) dans le domaine de la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> du portefeuille de marchés, par une participation démontrable à des groupes de travail, la promotion publique de l'initiative et/ou la fourniture d'informations à l'initiative.</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
	<p><u>Constatations</u> Il n'y a pas de distinction entre la participation active ou passive.</p> <p>Projet de « Battery Storage » à Gosselies (new buidings).</p> <p>L'organisme (Tranzcom) fait partie du groupement Flux50 : <a href="http://www.flux50.com">www.flux50.com</a> : mettre ensemble les nouvelles innovations sur les énergies et sur les projets de nouvelles énergies.</p> <p>L'organisme (IMCS) participe avec l'université de Gand dans le projet STEPS : Storage of Energy an Power Systems.</p> <p>L'organisme participe au projet Smart City Industries – Ulg.</p> <p><u>Preuves</u> Réunion annuelle sur l'environnement 22/09 et sur les projets à impact environnemental.</p> <p>Réunion d'échange avec les autres sociétés du groupe. Objectifs : innover, être précurseur / concurrents Ex :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hydro-turbine port d'Anvers (OMEXOM) ;</li> <li>- Digital twinning pour installation (Tranzcom) ;</li> <li>- EMS : IMCS Gand ;</li> <li>- Perex : éclairage intelligent des autoroutes ;</li> <li>- Impression 3D de pièces spécifiques en plastiques (sur mesure).</li> </ul> <p><u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation prend une part active à au moins une initiative par la participation à des groupes de travail, la promotion publique et/ou la fourniture d'informations.</p>			
3.D.2	<b>L'organisation a alloué un budget spécifique à cet effet.</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
	<p><u>Constatations</u> Budget prévu pour Flux50 (5.000 €). Budget prévu pour les autres projets (STEPS, Smart Cities, etc.). Mise à disposition de ressources internes. Mise ensemble de compétences internes (plusieurs BU) pour atteindre un objectif environnement.</p>			

	<u>Preuves</u> Facturation et pièces comptables.  <u>Conclusion</u> Il a été établi que l'organisation dispose d'un budget.			
	<b>Exigences minimales pour l'obtention du score minimum de niveau = 20</b>  <b>Objectif :</b> L'organisation contribue au développement de nouvelles connaissances, en collaboration avec des tiers, visant des mesures de réduction potentiellement efficaces, et utilise ces connaissances	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

## 6.5 SITES VISITÉS (AVEC ATTRIBUTION PRÉFÉRENTIELLE, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

### SITE DE GOSELIES

#### Personne auditée

Personnel.

Gestionnaire HSEQ.

#### Constatations

1/Atelier montage MTS (montage armoire électrique) :

- Éclairage sur détection de présence ;
- Éclairage LED sur tout l'atelier ;
- Chauffage assuré par une pompe à chaleur (chaud froid) avec un thermostat bloqué à 20°C max
- La communication environnement / CO2 est présente ;
- Des pictogrammes / affiches sont appliquées à divers endroits de l'atelier pour la limitation des consommations d'énergie (éclairage notamment).

2/Atelier « nucléaire » MTS (entretien et réparation d'équipement et de cartes électroniques pour les centrales nucléaires belges) :

- Éclairage sur détection de présence ;
- Éclairage LED sur tout l'atelier ;
- Température et hygrométrie doivent être maintenues à valeur constante en permanence (respect de la norme 10CFR50) : 25°C et 25% d'humidité. Assure la stabilité des composants.

3/Magasin commun :

- Éclairage sur détection de présence ;
- Éclairage LED en majorité avec quelques zones en TL ;
- Chauffage assuré par des aérothermes gaz et des déstratificateurs d'air chaud et géré par Vinci Facilities via le système de monitoring WAVE;
- Volet du magasin n'est pas pourvu d'un système d'ouverture partielle via la télécommande (totalement fermé ou totalement ouvert, par d'intermédiaire).
- La communication environnement / CO2 est présente.
- Le bâtiment est isolé avec 16cm d'isolant selon PEB 2019 (mur et toiture). Un côté du bâtiment n'est pas isolé (simple mur béton).

### SITE DE ASSE

#### Personne auditée

Personnel.

Gestionnaire HSEQ.

#### Constatations

Le propriétaire a convenu un contrat « énergie verte » et le placement de panneaux solaires par suite de la demande de l'organisme.

1/Atelier montage :

- Éclairage sur détection de présence ;
- Une étude est en cours pour changer l'éclairage actuel en LED ;
- Chauffage assuré par une pompe à chaleur (chaud froid) avec un thermostat bloqué à 18°C max ;
- Un four électrique est la principale installation consommatrice d'électricité (utilisé pour les tests qualité). Utilisation ponctuelle.
- Panneaux solaires en projet ;
- Coupure éclairage et chauffage à 16h30
- La toiture est isolée mais l'épaisseur de l'isolant est inconnue.

2/Magasin:

- Éclairage sur détection de présence ;
- Éclairage LED ;

Dossier n° BM 738 - 1615

CONFIDENTIEL



- Chauffage assuré par des aérothermes gaz et des déstratificateurs d'air chaud et géré par Vinci Facilities via le système de monitoring WAVE;
- La communication environnement / CO2 est présente.

### **Conclusion des sites**

R01 : Le volet du magasin de Gosselies n'est pas pourvu d'un système d'ouverture partielle via la télécommande (totalement fermé ou totalement ouvert, par d'intermédiaire).

R02 : Un côté du bâtiment de Gosselies (côté magasin) n'est pas isolé, simple mur béton.

### **CHANTIER 1 : BARRAGE DE L'EAU D'HEURE – TRANSCOM (CLIENT SPW)**

#### Personne audité

Personnel ouvrier Tranzcom (1 seule personne)  
Gestionnaire HSEQ

#### Constatations

Le chantier consiste à réaliser la mise en service et le contrôle d'une installation électrique (redresseur).

Une réunion équipe est réalisée tous les 3 mois avec un aspect environnement et CO2.

Le responsable d'équipe réalise également des réunions régulières sur les aspects HSEQ, amélioration, etc.

Le personnel ouvrier utilise un véhicule diesel (environ 38.000 km/an) qui lui permet de se rendre de site en site en fonction des chantiers. Les véhicules électriques, actuellement, ne semblent pas une solution optimale pour le personnel itinérant car il y a un manque d'infrastructure sur le site client (pour assurer le rechargement).

La livraison des équipements et des installations se fait directement sur le site client via le fournisseur. Les petites fournitures sont prises directement aux magasins par le personnel.

Les interventions sur les sites clients (réparations, urgences, etc.) sont attribuées en fonction de l'expertise et de la localisation du personnel afin d'éviter des trajets trop importants et du temps de déplacement trop long.

### **CHANTIER 2 : TUNNEL DE COINTE LIÈGE – CEGELEC (CLIENT SPIE)**

#### Personne audité

Personnel ouvrier CEGELEC (7 personnes)  
Gestionnaire HSEQ

#### Constatations

Le chantier consiste à refaire toute l'installation électrique (câblage, TGBT, etc.) du local technique du tunnel de Cointe à Liège.

Le local du personnel est chauffé par un système de ventilation relié à une minuterie qui coupe l'installation en dehors des heures de travail.

Les installations techniques sont acheminées directement sur le site via le client.

Le co-voiturage est utilisé même si le personnel dispose d'une voiture de société. Le télétravail est ponctuellement réalisé également lorsque le déplacement sur chantier n'est pas nécessaire.

L'équipe rencontrée est fixe pour la zone de Liège et elle bouge de site en site en fonction des chantiers. Le personnel signale qu'une camionnette électrique sera intéressante pour les déplacements intersites sur Liège.

Les petites fournitures sont centralisées à Gosselies et pris en charge par le gestionnaire des chantiers lors de son passage à Gosselies (1x/semaine en moyenne).

Les achats des fournitures se font via des contrats cadre et des fournisseurs locaux pour assurer la rapidité de livraison et un coût intéressant.

**Conclusion des 2 chantiers**

La sensibilisation « environnement & CO2 » est présente. Les objectifs du PSP sont communiqués et les constats de terrains (manque d'infrastructures pour les véhicules électriques) sont également reprises dans les PSP.

## **7 NON-CONFORMITÉS**

### **7.1 DÉFINITION DES COMMENTAIRES ET DES NON-CONFORMITÉS**

Non-conformité Majeure (M) : *non-satisfaction d'une exigence qui **affecte** la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés.*

Une proposition d'action corrective avec délai d'exécution est transmise à l'auditeur pour approbation. La preuve de (début de) mise en œuvre doit être apportée avant la décision sur l'octroi de la certification par BCCA (en cas de certification initiale, de re-certification ou d'extension) ou dans un délai de maximum 3 mois après l'audit (en cas de suivi). L'action proposée permettra soit de clôturer la non-conformité, soit de la dégrader en non-conformité mineure.

Non-conformité mineure (m) : *non-satisfaction d'une exigence qui **n'affecte pas** la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés.*

Une proposition d'action corrective avec délai d'exécution est transmise à l'auditeur pour approbation. La mise en œuvre de l'action est vérifiée lors des prochains audits. Une non-conformité mineure non résolue dans les délais validés par l'auditeur pourra faire l'objet d'une requalification en non-conformité majeure avec ajout d'une non-conformité (mineure) relative au processus d'amélioration continue.

Il doit sinon être démontré préalablement à l'audit que le traitement de l'action a progressé de manière significative et qu'un report est justifié pour finaliser l'action, ou qu'une cause nouvelle et imprévue requiert un report.

Les décisions prises par l'auditeur sont motivées dans la fiche de non-conformité.

Remarque (r) : *Constat d'audit qui ne constitue pas une non-conformité formelle mais qui pourrait conduire à terme à une dégradation du système de management.*

L'amélioration apportée est évaluée lors du prochain audit.

L'absence de réaction à une remarque sera considérée lors d'un prochain audit comme une non-conformité.

### **7.2 SUIVI DES OBSERVATIONS ET DES NON-CONFORMITÉS DE L'AUDIT PRÉCÉDENT**

En cours :

Néant

Clôturé :

Néant

### **7.3 OBSERVATIONS ET NON-CONFORMITÉS RELEVÉES LORS DE CET AUDIT**

R01 : Le volet du magasin de Gosselies n'est pas pourvu d'un système d'ouverture partielle via la télécommande (totalement fermé ou totalement ouvert, par d'intermédiaire).

R02 : Un côté du bâtiment de Gosselies (côté magasin) n'est pas isolé, simple mur béton.

## **8 DÉCISIONS**

Les objectifs de l'audit ont été atteints.

L'adéquation du champ d'application de la certification est confirmée.

L'auditeur recommande l'octroi du certificat de l'organisme contrôlé.

Date : 15 avril 2023

Signature : Yannick Masquelier Auditeur.



## **ANNEXES AU PRÉSENT RAPPORT**

0 fiche de non-conformité